

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0038882

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

149946

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2362

Société : RSM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NAJI ABDESSAMAD

Date de naissance : 01/03/1952

Adresse : 123, RES. SERIKAT, Rue Abou El Wafa Bougnejah
CASABLANCA

Tél. : 06 64 86 88 70 Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. KOUDDANE Abdelmajid
Généraliste
Kasbat Al Amine 1, lmm 35, 1er Etage
Lissasfa - Casablanca
Tel: 0522 65 57 72 - Gsm: 06 68 98 09 02
Email: abikouddane@gmail.com

Date de consultation : 07/02/2023

Nom et prénom du malade : MR NAJI Abdessamad Age : 70

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Rhinopharyngite + HTA -

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : _____

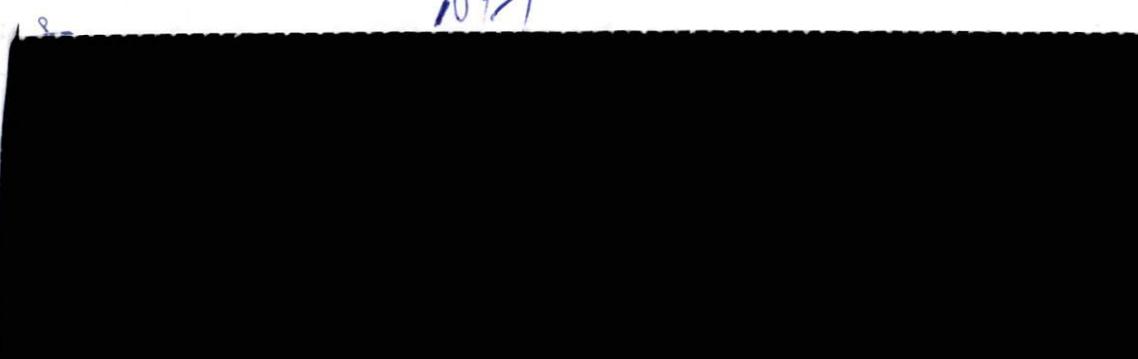
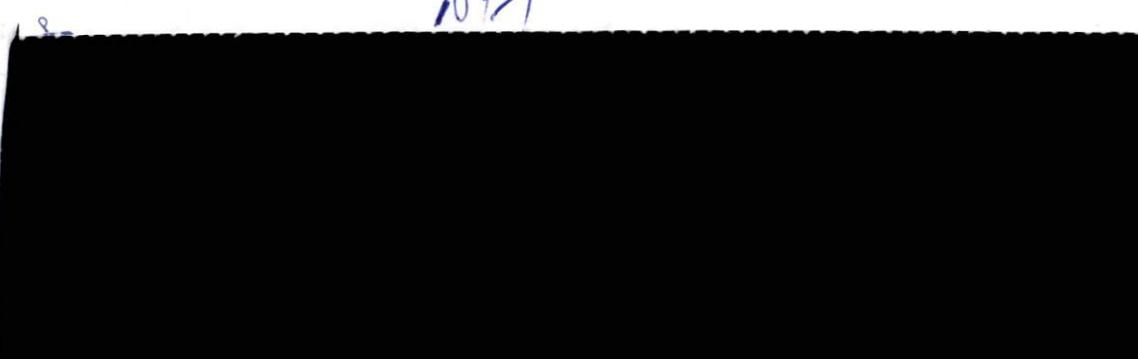
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent(e) : Naji



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/02/23	V1		26000	Dr. KOUDDANE Abdelmajid Généraliste Kashat Al Amanah, Imm 35, 1er Etage Lissabon - Casablanca Tél: 0522 65 57 72 - GSM: 06 68 98 09 02 Email: abjkouddane@gmail.com

INPE 09A173328

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
07/02/23	1202,80	 <p>PHARMACIE ISMAILIA Rue Abou Al Wad Bourgogne Lahjajma - Casablanca Tél: 05 22 36 97 44</p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

ture	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

PPC
94.00 DHS

卷之三

NASONEX 50 µg/dose
Suspension pour pulvérisation nasale
Flacon de 120 doses
P.V: 131,70 DH
Distribué par MSD Maroc

LOT: 211542
PER: 05-2024
PPV: 140,00DH

Maphar
Id Alkimia N° 6, QL
Idi Bernoussi, Casabla
laktarin gel buccal t4
P.V : 53,00 DH
5 118001 180
 dispositif de

5500

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

The diagram shows the first two rows of the periodic table. Row 1 contains Hydrogen (H) at the top, followed by Helium (He). Row 2 contains Lithium (Li), Beryllium (Be), Boron (B), Carbon (C), Nitrogen (N), Oxygen (O), Fluorine (F), and Neon (Ne) at the bottom. Each element is represented by a small circle with its atomic number inside. The entire row 2 set is rotated 90 degrees clockwise relative to the standard orientation.

nctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PPV 49 .40D EXP 07/2025 EXP 07/2025 EXP 07/2025
PPV 49 .40D EXP 07/2039 LOT 221039 LOT 221039

LOT : 089
PER : AVR 2025
PPV : 148 DH 00

PHARMA5
LOT : 2599
UT.AV: 09-25
PPV : 36DH60

PPU
EXP 04/2025
LOT 23003 4

PPV : 40 DH 30

11.40 Lm 30

PER : AVR
PPV : 148 DH 00



PHARMACIE ISMAILIA
Rue Abou Al Waqt Bourgogne
Antojima - Casablanca
Tél: 05 22 36 97 14

Casablanca, le 07 - 02 - 2023

R NAJJI ABDESSAMAD.

148,00 +
~~Anginifit 100 mg~~
Cetav (S.V) 1cp/j matin 3 mois

149,40 x 3
~~Amp 5~~
(S.V) 1cp/j 3 mois

13,00 89 Dakkan gel bneel.
(S.V) 1cp 2x1/j

140,00 49 Ondex 20mg
(S.V) 1gel Mati ajez 2 mois

55,00 57 Biocynlose
(S.V) 1cp 2x1/j

36,60 67 Betadex 2mg
(S.V) 3cp/j 5j

13,10 79 Algandol 200
(S.V) 1cp 2x1/j

131,20 87 NAZORAL 200
(S.V) 1cp 2x1/j

40,30 x 297 Skreprosits
(S.V) 1cp 3x1/j N°2

Dr. KOUDDANE Abdelmajid
Généraliste
Kasbat Al Amine 1, Immeuble 35, 1er Etage
Lissasfa - Casablanca
Tél: 05 22 65 57 72 - GSM: 06 68 98 09 02
Email: abjkouddane@gmail.com

94.12

107 n. ~~S. V.~~

Temp le si

101 d-en f

Temp / 15j



1202.80.

Dr. KOUDDANE Abdellatif / Abdellmajid
Généraliste
Kasbat Al Amine 1, lmm 35, 1er étage
Lissasta - Casablanca
Tél: 0522 65 57 72 Gsm: 06 68 98 02 72 Gsm: 06 68 98 01
Email: abd.kouddane@gmail.com Email: abdikouddane@gmail.com

